



Hes·so

Plan d'études cadre 2022

**Bachelor of Science
HES-SO de Sage-femme**



Table des matières

	Fonction et construction du Plan d'études cadre	4
	Le positionnement institutionnel	5
1.1	Le paysage académique international et national	5
1.2	Le portefeuille HES-SO	5
1.3	Le domaine Santé	7
1.4	La gouvernance du domaine	8
1.5	Les hautes écoles	9
	Sage-femme, une profession de la santé	10
2.1	Les évolutions de la société et ses enjeux	10
2.2	La profession de sage-femme et ses champs d'intervention	10
	Le concept de formation partagé des filières du domaine Santé	11
3.1	Les modalités pédagogiques	11
3.2	L'alternance intégrative	11
3.3	Le dispositif de formation pratique	11
3.4	La méthodologie scientifique et l' <i>Evidence-Based Practice</i>	12
3.5	Le Travail de Bachelor (TB)	12
3.6	Le système de santé suisse	12
3.7	L'interprofessionnalité	13
3.8	La digitalisation	13
3.9	La durabilité	14
	La formation de Sage-femme	15
4.1	La vision de la formation	15
4.2	Les formes et les voies d'études	15
4.3	L'organisation des études	15
4.4	La planification des études	16
4.5	Le système de qualification	17
4.6	Les effets du titre Bachelor of Science HES-SO Sage-femme	17
	Le référentiel de compétences pour la formation	18
5.1	Une approche par compétences	18
5.2	Les compétences générales (LPSAN, ART. 3)	18
5.3	Les compétences sociales et personnelles (LPSAN, ART. 4)	19
5.4	Les compétences professionnelles spécifiques (OCPSAN, ART. 4)	19
5.5	Les compétences par rôles	20
	Les axes de formation	22
6.1	Sciences et Pratique sage-femme	23
6.2	Processus de professionnalisation	23
6.3	Accompagnement holistique de la sage-femme	24
6.4	Environnement et politique de santé	24
6.5	La recherche en périnatalité	25

	La mobilité	26
7.1.	La mobilité internationale	26
7.2	La mobilité nationale	26
7.3	La mobilité interne HES-SO	26
	La qualité	26
8.1	La veille métier	26
8.2	La veille scientifique	27
8.3	La veille programme	27
	Références	28

Fonction et construction du Plan d'études cadre

Chaque filière du domaine Santé de la HES-SO dispose d'un plan d'études cadre (PEC). Le présent document régit la formation de la filière Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme¹, dispensée dans les hautes écoles suivantes :

- Haute école de santé de Genève (HEdS - Genève) pour la voie initiale ;
- Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) pour la voie seconde.

Ce document précise un ensemble de fondements normatifs généraux auxquels tous les programmes des filières du domaine Santé de la HES-SO doivent satisfaire. Il énonce également les normes spécifiques à chaque filière auxquelles les programmes des différentes hautes écoles doivent répondre pour chacune de leurs filières locales. Il offre une vision générale de la formation et de son organisation permettant d'assurer que les étudiant·es qui s'engagent dans un cursus d'études atteignent les compétences professionnelles correspondant au titre visé.

Selon leur contexte régional et leurs spécificités, les hautes écoles déclinent et implémentent ce PEC dans leur programme de formation.

Ce PEC satisfait aux exigences fixées par :

- la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSAN) du 30 septembre 2016 ;
- le cadre national de qualification pour le domaine des hautes écoles suisses (NQF.CH-HS) ;
- le guide d'utilisation des ECTS 2015 de la Commission européenne ;
- les règlements de la HES-SO ;
- la directive du Conseil 80/154/CEE du 21 janvier 1980 visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres de sage-femme et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services et modifications ultérieures (WALLACE & ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2001).

Par-delà les spécificités des prestations de santé délivrées par chaque profession, et en conséquence de la formation à celles-ci, les professionnel·les de la santé partagent des savoirs, exercent dans des environnements proches et collaborent fréquemment. Sur le plan pédagogique, les formations en santé sont caractérisées par des périodes en immersion dans des milieux de travail. Enfin, dans le contexte du domaine Santé de la HES-SO, les coordinatrices et coordinateurs romand·es des filières peuvent harmoniser des contenus et des modalités pédagogiques relatives à certains objets partagés créant de cette manière un socle minimum commun aux PEC : les modalités pédagogiques, l'alternance intégrative, la méthodologie scientifique, le Travail de Bachelor, le système suisse de la santé, l'interprofessionnalité, la digitalisation et la durabilité.

Ce PEC appréhende le lien entre la formation Bachelor et la formation Master en permettant aux étudiant·es de développer les compétences requises pour l'accès à une formation de deuxième cycle.

L'élaboration de chaque PEC s'inscrit dans une logique de co-construction basée sur la consultation de parties prenantes disposant d'une expertise métier, d'une expertise interprofessionnelle sur des objets transversaux aux filières du domaine Santé, ainsi que d'une expertise de gestion de différents types d'institutions socio-sanitaires.

¹ Le terme sage-femme dans ce document désigne tous les genres (Meyer, et al., 2019)

Le positionnement institutionnel

1.1 Le paysage académique international et national

En 2005, la formation de Sage-femme est devenue euro-compatible. La Suisse a ratifié une convention de reconnaissance mutuelle de ses diplômes en soins, dont celui de Sage-femme. Cette convention nomme les impératifs de la formation et précise les champs de connaissances indispensables (WALLACE & ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2001).

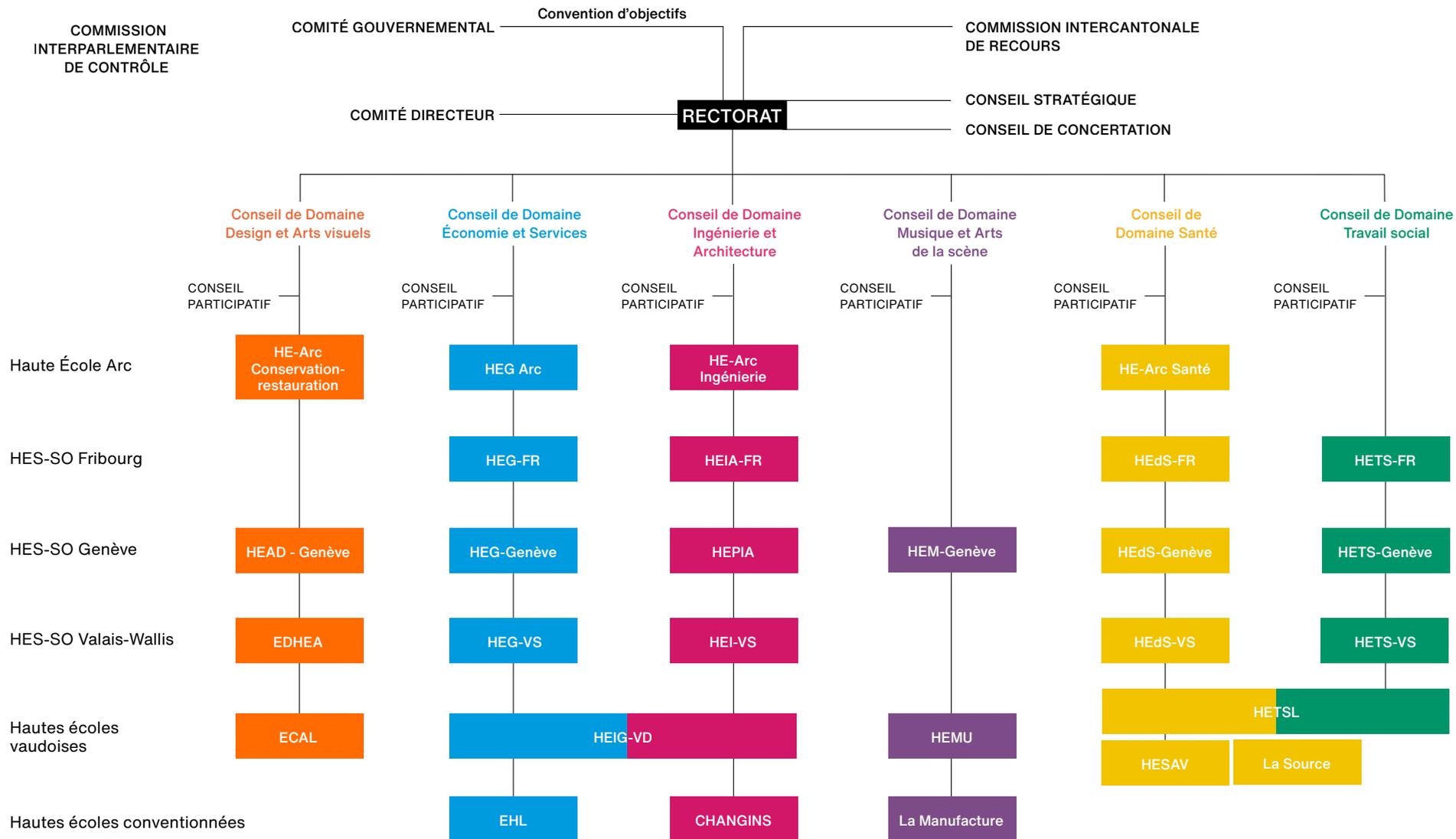
La formation de Sage-femme est présente sur les cinq continents et dans les pays d'Europe. La majorité des pays réglementent le métier de Sage-femme en tant que profession de santé et exigent un enseignement spécifique de niveau universitaire de premier cycle, et parfois de second cycle.

En Suisse, la formation Bachelor de Sage-femme est offerte par trois hautes écoles : la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la *Berner Fachhochschule* (BFH) et la *Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften* (ZHAW).

Les hautes écoles spécialisées qui dispensent des formations dans le domaine de la santé sont regroupées nationalement dans une association : la Conférence Spécialisée Santé (FKG-CSS) qui défend politiquement leurs intérêts, promeut leur visibilité, assure un dialogue avec les associations professionnelles et les employeurs.

1.2 Le portefeuille HES-SO

La HES-SO est une haute école spécialisée au sens de la Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LEHE). Elle développe et coordonne les activités de formation et de recherche des hautes écoles de sept cantons qui lui sont rattachées conventionnellement (CONVENTION INTERCANTONALE SUR LA HAUTE ECOLE SPÉCIALISÉE DE SUISSE OCCIDENTALE [HES-SO]). L'organigramme de la HES-SO montre comment les organes centraux et les six domaines de la HES-SO sont organisés avec les écoles cantonales qui hébergent les filières.



1.3 Le domaine Santé

Quantitativement à la rentrée 2020-2021, 18% des étudiant·es de la HES-SO, soit près de 4000 personnes², sont inscrit·es dans une filière du domaine Santé.

Au niveau Bachelor, le domaine Santé est composé de sept filières d'études :

- BSc en Ergothérapie
- BSc en Nutrition et diététique
- BSc en Ostéopathie
- BSc en Physiothérapie
- BSc de Sage-femme
- BSc en Soins infirmiers
- BSc en Technique en radiologie médicale

Au niveau Master, le domaine comprend le Master en Ostéopathie. Il offre aussi, conjointement avec l'Université de Lausanne (UNIL), le Master en Sciences infirmières et le Master en Sciences de la santé à orientations.

L'offre en formation du domaine Santé de la HES-SO est dispensée dans les hautes écoles des sept cantons de Suisse occidentale.

Tableau 1 - Hautes écoles et filières du domaine Santé

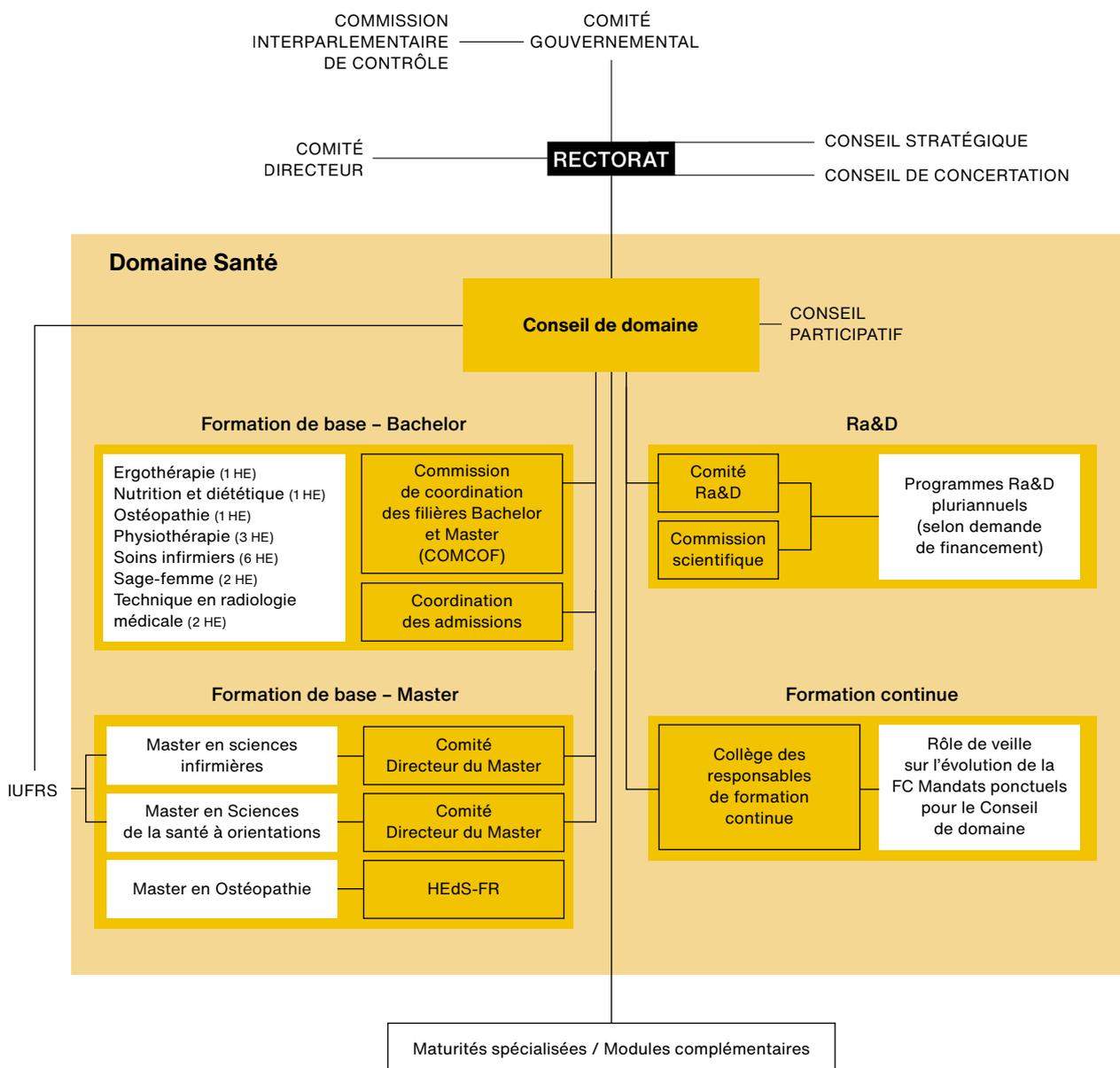
Lieux de formations	Filières d'études
HE-Arc Santé	BSc en Physiothérapie BSc en Soins infirmiers
Haute école de santé Fribourg - Hochschule für Gesundheit freiburg - heds-fr	BSc et MSc en Ostéopathie BSc en Soins infirmiers
Haute école de santé de Genève (HEdS - Genève)	BSc en Nutrition et diététique BSc en Physiothérapie BSc de Sage-femme BSc en Soins infirmiers BSc en Technique en radiologie médicale
HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé - HEdS	BSc en Physiothérapie BSc en Soins infirmiers
Haute école de travail social et de la santé Lausanne - HETSLS	BSc en Ergothérapie
Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)	BSc en Physiothérapie BSc de Sage-femme BSc en Soins infirmiers BSc en Technique en radiologie médicale
Institut et Haute Ecole de la Santé La Source	BSc en Soins infirmiers
HES-SO Master	MSc en Sciences de la santé (conjoint avec l'UNIL) à orientations : Ergothérapie, Nutrition et diététique, Physiothérapie, Sage-femme, Technique en radiologie médicale MSc en sciences infirmières (conjoint avec l'UNIL)

² www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/la-hes-so-en-chiffres

1.4 La gouvernance du domaine

Les organes du domaine Santé sont le Conseil de domaine et le Conseil participatif. Le domaine se compose aussi d'instances permanentes qui sont la Commission de coordination des filières Bachelor et Master du domaine (COMCOF), le Comité de Recherche appliquée et Développement du domaine Santé (Comité Ra&D) et la Commission scientifique du domaine Santé (RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU DOMAINE SANTÉ DE LA HES-SO DU 1ER AVRIL 2015, NON PUBLIÉ).

Figure 1 - Organigramme du domaine Santé



Le Conseil de domaine est l'organe de direction du domaine. Il est composé :

- de la·du responsable de domaine qui le préside ;
- des directions des hautes écoles du domaine Santé ;
- de la·du président·e du Comité Ra&D ;
- de la·du président·e de la COMCOF.

Les membres de la COMCOF participent aux séances du Conseil de domaine au moins deux fois par an (Conseil de domaine élargi) en qualité de personnes invitées.

Le Conseil de domaine promeut les intérêts du domaine et des hautes écoles qui le composent, la conduite stratégique du domaine dans les activités académiques, ainsi que la coordination des missions d'enseignement, de formation continue, de Ra&D assurées par les hautes écoles. Il valide les règlements de filières et les PEC, statue sur les admissions, émet des directives et dispositions d'application des décisions du Rectorat, nomme les membres de la COMCOF, du Comité Ra&D Santé et la Commission scientifique Santé. Il consulte le Conseil participatif en particulier sur la stratégie académique du domaine.

Dans une vision de dialogue et de concertation, le Conseil participatif contribue au développement académique et stratégique du domaine. Il permet de créer un lien entre les directions, le personnel et les étudiant·es.

La COMCOF est une instance de coordination du domaine. Ses membres sont les coordinatrices et coordinateurs romand·es des filières Bachelor du domaine Santé ainsi que les responsables du Master en Ostéopathie, du Master en Sciences de la santé à orientations et la ou le référent·e du Master en sciences infirmières. Elle permet aux filières de se concerter et de s'accorder sur certains éléments des PEC ainsi que sur l'application des règlements et des décisions des instances de la HES-SO. Elle institue la communication entre les filières à propos des programmes et des contenus de formation.

Le Comité Ra&D assure le pilotage, la coordination et la promotion de la Ra&D du domaine. Ses membres sont les responsables de la mission Ra&D des écoles. De son côté, la Commission scientifique Santé est un organe d'expertise Ra&D du Domaine composé des professeur·es des diverses écoles. Elle assure la mise en œuvre des instruments de soutien à la recherche prévus pour le domaine.

1.5 Les hautes écoles

Les hautes écoles qui font partie de la HES-SO sont indépendantes les unes des autres. Cependant, le Conseil de domaine sert de plateforme de coordination pour les dossiers transversaux au domaine Santé concernant les missions Enseignement, Ra&D et Politiques institutionnelles. Les décisions du Conseil de domaine sont le produit de leur coopération ; elles sont opérationnalisées par les hautes écoles.

Sage-femme, une profession de la santé

2.1 Les évolutions de la société et ses enjeux

Les professions de la santé doivent répondre aux besoins de santé de la population résidant en Suisse et s'insérer dans le système suisse de santé de manière à fournir des prestations efficaces, de qualité, adéquates et économiques. L'évolution démographique et sociale accroît et complexifie la demande en soins aigus, de longue durée, de réadaptation et palliatifs autant en santé physique que psychique ou mentale. Elle exige des professionnel·les la capacité à exercer en milieu hospitalier, d'hébergement et dans la communauté ainsi qu'à développer des interventions de traitement de la maladie autant que de prévention, de maintien et de promotion de la santé. Elle leur demande de répondre à des personnes, des familles, des groupes sociaux différents requérant une compréhension de l'altérité et de coordonner leurs interventions respectives et avec les professionnel·les du travail social ou de l'éducation.

Du point de vue scientifique et technologique, le domaine de la santé est en forte évolution continue. Les professionnel·les du tertiaire A doivent maîtriser les outils numériques présents dans le système de santé et la recherche pour, notamment, transférer des preuves scientifiques dans leur exercice. Elles et ils doivent en conséquence avoir la capacité à se former tout au long de leur vie professionnelle afin d'être en phase avec l'évolution de leur domaine.

2.2 La profession de sage-femme et ses champs d'intervention

La sage-femme travaille conjointement avec les femmes et les couples durant la grossesse, lors de l'accouchement et dans la période post-partum à court, moyen et long terme. Professionnelle et responsable, elle assure une naissance sécurisée au niveau biomédical et émotionnel. Pour ce faire, elle endosse sa responsabilité lors d'un accouchement physiologique et est en mesure de prodiguer les soins nécessaires au nouveau-né et nourrisson. Dans les situations complexes, elle collabore avec d'autres professionnel·les de la santé.

La sage-femme exerce comme conseillère en matière de santé et d'éducation autant pour les femmes qu'au sein de la famille et de la communauté. Son intervention vise à préparer au rôle de parent et à soutenir le lien parents-enfant. Son travail peut aussi s'étendre à la santé des femmes et des familles, à la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à la santé de l'enfant.

La sage-femme pratique son métier aussi bien à domicile, qu'en milieu hospitalier ou en cabinet. Elle peut également être amenée à exercer dans la communauté.

Le concept de formation partagé des filières du domaine Santé

Les formations dispensées dans les filières du domaine Santé de la HES-SO s'appuient sur un concept de formation partiellement commun qui permet une mutualisation de contenus et modalités pédagogiques tout en étant spécifié au sein de chaque filière. Une grande importance est accordée au développement de compétences transversales aux professions de la santé et à l'interprofessionnalité. Ce partage assure que les formations répondent aux besoins de santé présents et futurs de la population et soient ajustées au système sanitaire suisse.

3.1 Les modalités pédagogiques

Les modalités d'enseignement des filières du domaine Santé sont variées, ajustées aux types de compétences à développer, aux profils variés des apprenant·es, ainsi qu'aux équipements et au personnel dont les écoles disposent avec pour objectif le développement des compétences et de l'autonomie des étudiant·es. De la diversité des modalités d'enseignement découle celle des modalités d'évaluation.

L'ensemble de ces modalités répondent à quelques principes :

- Une pédagogie de l'alternance et un enseignement fondé sur des situations professionnelles emblématiques ;
- La valorisation de la recherche dans l'enseignement ;
- L'alternance de travaux individuels qui exigent et augmentent des savoirs personnels et de travaux en groupes qui s'appuient sur l'intelligence collective et la développent ;
- La possibilité de se déployer dans un mode d'enseignement présentiel, co-modal, à distance synchrone ou à distance asynchrone ;
- Le recours à des méthodes pédagogiques diversifiées, innovantes et actualisées.

Par ailleurs, la formation s'inscrit résolument dans une approche de l'apprentissage tout au long de la vie (*Lifelong Learning*) (European Commission, 2019), ce qui implique de former les étudiant·es au caractère éphémère des connaissances acquises, de leur faire prendre conscience de leur responsabilité dans l'actualisation de leurs connaissances et de les outiller pour continuer à apprendre, notamment apprendre où et comment chercher les savoirs nouveaux, évaluer la validité des savoirs à disposition, transférer des savoirs dans l'exercice professionnel, construire de nouvelles connaissances.

3.2 L'alternance intégrative

Les formations Bachelor du domaine Santé, à l'exception de celui en Ostéopathie, alternent des périodes de formation à l'école avec d'autres en milieu d'exercice professionnel. La formation théorique, méthodologique ou pratique et technique en école prépare les étudiant·es à exercer leurs raisonnements cliniques ainsi que des actions professionnelles dans des milieux de travail et auprès de personnes recevant les services de cette profession.

Cette alternance favorise l'appropriation et l'intégration des savoirs acquis en cours et permet de les questionner, d'en augmenter le sens et de les enrichir dans une pratique réflexive. Après une période de formation pratique, les cours peuvent s'appuyer sur les compétences et les représentations professionnelles acquises et les renforcer, les affiner par de nouveaux contenus de cours qui s'y intègrent. L'intégration est facilitée par le soutien à la pratique réflexive offerte par les équipes pédagogiques des filières ainsi que par l'encadrement pédagogique assuré par les professionnel·les engagé·es dans le dispositif de formation pratique de la HES-SO.

3.3 Le dispositif de formation pratique

Les filières santé et social de la HES-SO sont depuis 2002 au bénéfice d'un dispositif de formation pratique qui, sur une base conventionnelle, associe les institutions qui accueillent des étudiant·es en formation

pratique et la HES-SO. Ce dispositif est à la fois pédagogique, organisationnel et financier. Il permet d'assurer à chaque étudiant·e un suivi individuel de qualité par une personne de la profession et titulaire d'un CAS de praticien·ne formateur·trice. Le dispositif en vigueur en 2021 est en cours d'analyse.

3.4 **La méthodologie scientifique et l'*Evidence-Based Practice***

Le domaine de la Santé est en forte évolution scientifique, laquelle se caractérise par un élargissement des connaissances scientifiques et une évolution des pratiques professionnelles. L'autonomie des étudiant·es dans la conduite de leurs interventions et la responsabilité qui en découle implique la maîtrise de démarches scientifiques d'une part pour participer à la production de connaissance dans leurs domaines respectifs et d'autre part pour fournir des prestations fondées sur des savoirs scientifiquement établis et actualisés. Les filières préparent leurs étudiant·es à :

- Questionner les fondements scientifiques des pratiques professionnelles ;
- Chercher dans la production scientifique des données probantes et les analyser ;
- Contribuer au transfert des données probantes dans les pratiques professionnelles ;
- Être familiarisé avec les principales méthodes de collecte, de production, d'analyse et d'interprétation des données utilisées dans leur champs professionnel et en connaître les principales forces et faiblesses méthodologiques.

3.5 **Le Travail de Bachelor (TB)**

Dans les filières du domaine Santé, le TB est un travail encadré à caractère scientifique réalisé individuellement ou en groupe. Il peut être une démarche empirique, une revue de la littérature scientifique, la participation aux activités d'une équipe de recherche qui permette d'expérimenter une méthode de collecte, de production, d'analyse et d'interprétation de données scientifiques. Le TB peut aussi être le développement d'un projet circonscrit ou la participation à certaines étapes de l'implémentation

d'un projet dans des pratiques. Les filières soutiennent, dans la mesure du possible, la réalisation interprofessionnelle de TB. Il a valeur d'initiation à la recherche et prépare les étudiant·es à :

- Élaborer un questionnement professionnel pertinent ;
- Saisir et exploiter les résultats de la recherche publiés ;
- Collecter et analyser des informations ;
- Communiquer à propos de la démarche menée et de ses résultats ;
- Participer après l'obtention du Bachelor à la collecte et à l'analyse de données dans des activités de recherche conduites par des chercheur·euses qualifié·es ;
- Entreprendre des études de niveau master.

Dans la filière de Sage-femme, le TB débouche sur l'obtention de 10 ECTS. Il prend principalement la forme d'une revue de littérature. Chaque étudiant·e peut saisir l'opportunité de développer un TB interprofessionnel durant son cursus

3.6 **Le système de santé suisse**

Les professionnel·les de la santé sont inséré·es dans le système de santé suisse qui conditionne l'exercice professionnel comme l'accès aux prestations.

Durant leur formation les étudiant·es acquièrent des connaissances sur l'organisation de ce système, en particulier le rôle de la Confédération et des cantons, ainsi que sur ses aspects économiques et son financement. Elles et ils apprennent à connaître les bases légales et les assurances sociales ou privées qui assurent le financement des prestations fournies par les professionnel·les de la santé selon leurs secteurs de travail.

3.7 **L'interprofessionnalité**

Dans le domaine de la santé, la collaboration entre les professions est la règle. Elle se produit lorsque plusieurs professionnels fournissent des services en travaillant avec les patient·es, leurs proches et la collectivité afin de prodiguer des soins de la plus haute qualité quel que soit le contexte (WHO, 2010). Cette formation parcourt des thématiques communes aux filières du domaine Santé :

- la communication interprofessionnelle ;
- les soins en partenariat avec les patient·es, proches, professionnel·les et publics ;
- la clarification des rôles et responsabilités des différent·es professionnel·les ;
- le travail d'équipe ;
- des notions de leadership collaboratif, qui seront l'objet d'un solide approfondissement au niveau Master ;
- une introduction à la résolution de conflits interprofessionnels.

Les filières proposent de plus une éducation interprofessionnelle, en dehors des périodes de formation pratique, permettant d'expérimenter la collaboration interprofessionnelle en mettant en activité des étudiant·es d'au moins deux professions afin qu'elles et ils travaillent conjointement et apprennent les un·es des autres comment optimiser les compétences, partager la gestion d'un cas et fournir de meilleurs services de santé aux patient·es et à la communauté (WHO, 2010).

En outre, cette formation à l'interprofessionnalité prépare à son élargissement dans le Master of Science conjoint HES-SO - UNIL en Sciences de la santé à orientations et le Master ès Sciences conjoint UNIL - HES-SO en sciences infirmières.

3.8 **La digitalisation**

La digitalisation, dans le domaine de la santé, est un instrument majeur pour atteindre des objectifs de politique de santé tels que la qualité des données et des soins, la sécurité des patient·es, l'efficacité dans la coordination des soins et l'interprofessionnalité. La santé digitale, ou cybersanté, s'entend comme l'ensemble des prestations sanitaires utilisant

des technologies de l'information et de la télécommunication, optimisant ainsi la mise en réseau des acteurs de la santé. Elle englobe également la transmission de données médicales et la sauvegarde de ces dernières dans le dossier électronique du patient (DEP) (LOI FÉDÉRALE SUR LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT DU 19 JUIN 2015 [LDEP] ; ORDONNANCE SUR LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT DU 22 MARS 2017 [ODEP]). Parallèlement, l'utilisation d'outils et d'applications numériques permet de renforcer les compétences en santé de la population (OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE [OFSP], 2019).

Afin de répondre aux enjeux sociétaux actuels et futurs liés à la digitalisation, les filières du domaine Santé s'engagent à permettre aux étudiant·es de :

- Développer les compétences numériques appliquées au domaine de la santé, notamment à travers l'acquisition d'une culture numérique et la connaissance des principes fondamentaux des technologies émergentes ;
- Acquérir des connaissances légales, éthiques et psycho-sociales en relation à la santé digitale ;
- Suivre le développement des technologies de l'information et leur impact sur le système de santé ;
- Développer une approche critique des outils numériques existants et de leur utilité pour les client·es et les patient·es comme pour les professionnel·les ;
- S'initier à la littérature numérique en santé.

Dans le Bachelor de Sage-femme, les étudiant·es sont particulièrement amené·es à acquérir les compétences nécessaires à la création de contenus numériques, à l'analyse des contenus numériques en périnatalité, et dans l'utilisation d'outils numériques spécifiques, notamment le dossier patient informatisé. Chaque étudiant·e devient à même de garantir la qualité et la sécurité des soins. Les compétences numériques développées sont également utilisées dans les activités d'éducation à la santé et de promotion de la santé, et permettent le renforcement des compétences en santé de la population.

3.9 La durabilité

La durabilité est décrite comme « un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » (BRUNDTLAND, 1987). Elle implique également l'engagement vers un avenir mondialement plus équitable quant à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice selon les 17 objectifs du développement durable de l'agenda 2030 des Nations-Unies* et la stratégie du développement durable 2030 du Conseil fédéral qui en découle (CONSEIL FÉDÉRAL (23 JUIN, 2021).

Dans le domaine de la santé, la durabilité adopte plusieurs perspectives : durabilité de l'environnement à travers une utilisation plus respectueuse des ressources et du matériel dans les activités professionnelles, durabilité du système de santé en assurant la relève et durabilité de l'organisation du lieu d'exercice en renforçant des activités de prévention et de promotion de la santé du personnel et des patient·es.

Les filières du domaine Santé soutiennent dans leurs enseignements une transition vers une société durable en tenant compte des trois dimensions de la durabilité que sont l'économie, la société et l'environnement. Elles s'engagent à :

- Former des professionnel·les en intégrant les aspects pertinents de la durabilité dans la formation ;
- Soutenir la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Développer des pratiques qui contribuent à réduire l'empreinte écologique de la HES-SO (STRATÉGIE DE DURABILITÉ DE LA HES-SO 2021 - 2024, NON PUBLIÉ) ;
- Favoriser l'égalité des chances et l'équité.

La filière Sage-femme conçoit particulièrement la durabilité au travers de la santé des femmes et des familles, en poursuivant ainsi le cinquième ODD « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

* <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

La formation de Sage-femme

4.1. La vision de la formation

Le Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme offre une formation généraliste de 3 ans comportant 180 ECTS. Il donne accès en tant que débutant·e en mesure d'exercer sous sa propre responsabilité à tous les secteurs de la profession.

Le programme est développé sur une approche d'alternance intégrative. Afin de répondre aux exigences européennes en termes d'actes de soins en périnatalité, le programme de la filière Sage-femme offre une place importante à la formation pratique. Le programme d'enseignement permet autant de répondre aux exigences européennes, en termes de connaissances, que de développer les sciences Sage-femme décrites par l'*International Confederation of Midwives* (2019)*.

La formation de Sage-femme se base sur les sciences Sage-femme. Celles-ci sont complétées par d'autres champs disciplinaires dont les sciences biomédicales ce qui permet à l'étudiant·e de devenir expert·e dans le domaine de la périnatalité. La maternité et la périnatalité constituant un contexte de professionnalisation de nature complexe, l'évolution ne peut pas y être totalement prévisible. Ainsi, le programme d'études veille à former des professionnel·les garant·es de leurs actes et reconnu·es pour leur degré élevé de responsabilité.

Le Bachelor prépare les diplômé·es à développer leurs savoirs au fil de leur carrière et à les transférer d'un secteur à l'autre pour augmenter quantitativement et qualitativement leurs compétences professionnelles et interprofessionnelles, ainsi qu'à contribuer au développement de leur discipline et des connaissances dans le domaine de la santé.

4.2. Les formes et les voies d'études

Formation à plein temps (PT)

Le Bachelor de Sage-femme se déroule à plein temps quelle que soit la voie.

* www.internationalmidwives.org/our-work/policy-and-practice/essential-competencies-for-midwifery-practice.html

Voie initiale

La voie initiale a lieu à la Haute école de santé de Genève (HEdS - Genève)

Voie seconde

La voie seconde a lieu à la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV). Cette voie comprend un total de 120 ECTS, avec une reconnaissance de 60 ECTS pour les détenteur·trices d'un Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ou titre jugé équivalent. La voie seconde de formation permet ainsi de développer des compétences spécifiques de la sage-femme en reconnaissant une partie de celles acquises lors du Bachelor en Soins infirmiers. La reconnaissance porte notamment sur les sciences de la santé, les sciences humaines, les méthodes de recherche, les habiletés cliniques des soins de base, le système de la formation pratique, et les connaissances du système de santé suisse (WALLACE & ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2001).

Formation à temps partiel (TP)

Si les besoins sont avérés, les places en formation disponibles et les ressources suffisantes, la filière Sage-femme peut développer un programme à temps partiel qui satisfait ce PEC.

Flexibilité

Quelles que soient les formes d'études déployées, les programmes incluent de la flexibilité facilitant d'une part l'accès à la formation à des personnes avec des parcours préalables particulier, et permettant d'autre part une certaine individualisation des parcours d'études aux personnes dans des situations de santé, familiales ou sociales particulières ou encore aux personnes pratiquant des sports à un haut niveau. Les aménagements permettent d'ajuster au mieux les enseignements et les examens en tenant compte des exigences académiques.

4.3

L'organisation des études

Les programmes de formation sont constitués de modules qui sont des unités cohérentes et évolutives de formation et d'évaluation. Chaque module permet l'obtention d'un certain nombre de crédits ECTS qui expriment le volume d'heures de travail engagées dans le module.

Un crédit ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant·e (GUIDE D'UTILISATION ECTS 2015) intégrant, dans les temps de formation académique, les heures de cours, séminaires et travaux encadrés, les heures de travail personnel encadré par les enseignant·es, et au minimum 30% de temps de travail personnel individuel, initié par l'étudiant·e (GLOSSAIRE HES-SO, 2017, NON PUBLIÉ). L'ensemble des crédits ECTS est acquis une fois remplies les conditions de réussite définies.

Chaque module fait l'objet d'un descriptif ajusté annuellement et accessible sur le site web de l'école. Les descriptifs comprennent la liste des compétences par rôles du PEC de la filière qui sont visées par le module (COMPÉTENCES RELATIVES AUX PROFESSIONS DE LA SANTÉ, 2021). Ils satisfont le canevas standard de la HES-SO, en particulier sur les conditions de réussite, d'échec, de remédiation et de répétition du module.

4.4 La planification des études

La rentrée académique a lieu à la semaine 38 du semestre d'automne et à la semaine 8 du semestre de printemps. En raison de l'importance de la formation pratique, la formation s'étend en partie sur les intersemestres.

La formation de Sage-femme comprend de grandes périodes de formation pratique qui représentent 75 ECTS en voie initiale (soit 56 semaines) et 48 ECTS en voie seconde (soit 36 semaines). Celles-ci se déroulent en majorité dans les maternités, en maisons de naissance ou cabinets en Suisse et France. La planification des études et de la formation pratique sont susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins et des contraintes des partenaires de terrain.

Figure 3a - Calendrier des études de Sage-femme à la Haute école de santé de Genève (HEdS - Genève)

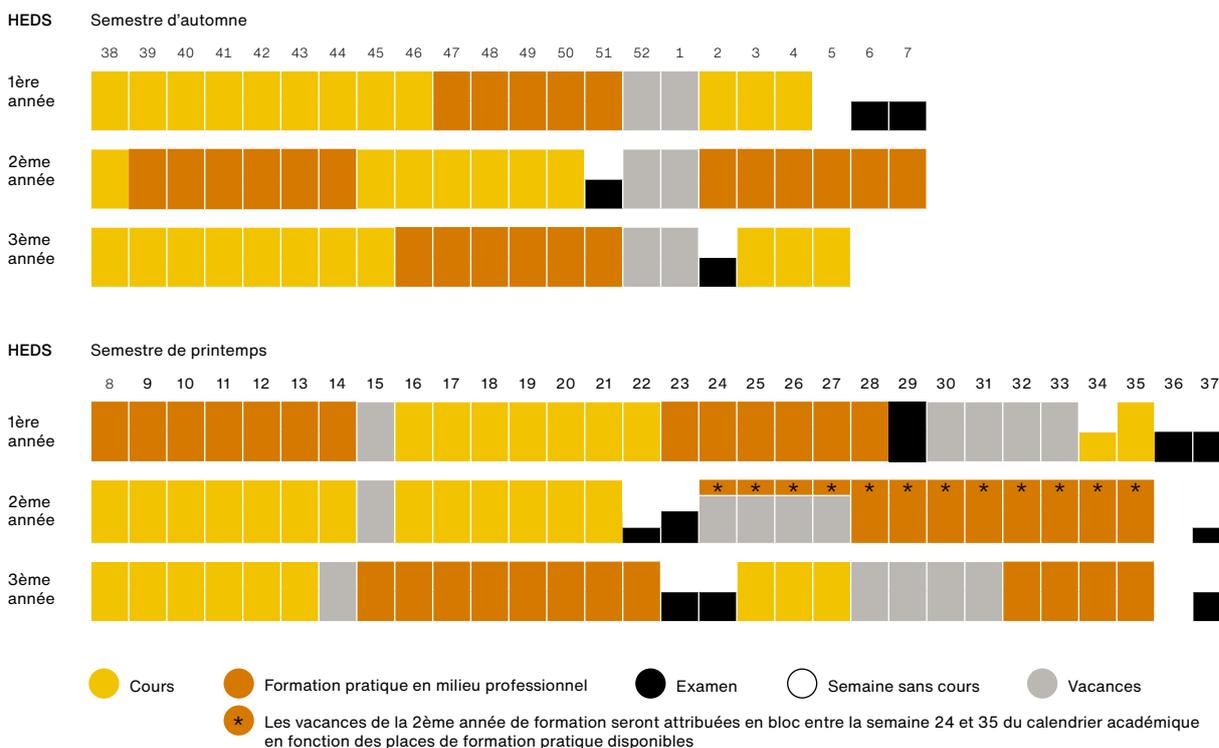
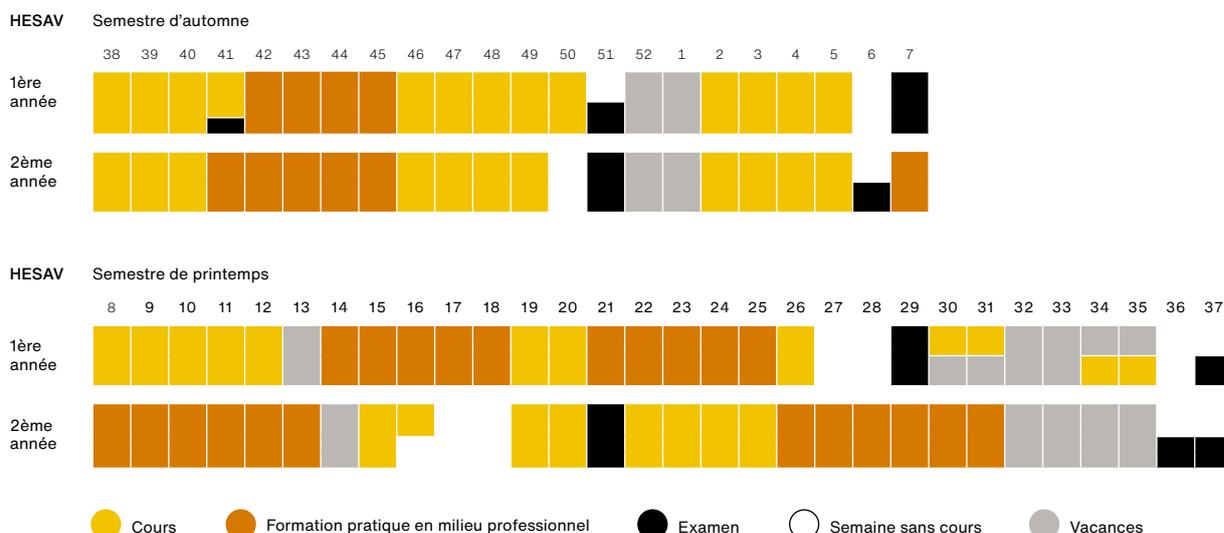


Figure 3b - Calendrier des études de Sage-femme à HESAV



Le nouveau programme a été conçu afin de répondre aux directives européennes. Issu de l'évaluation de la formation pratique par un groupe de résonance incluant les partenaires de terrain, et de l'expertise du PEC12, le nombre d'ECTS indiqué ci-dessus par voie de formation permet d'atteindre les objectifs européens, tout en respectant le cadre légal suisse (ORDONNANCE DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR DU 13 DÉCEMBRE 2019 CONCERNANT L'ACCREDITATION DES FILIÈRES D'ÉTUDES RELEVANT DE LA LPSAN, 2020).

Les semaines d'examen sont sujettes à modification selon les modalités d'évaluation mises en œuvre.

4.5 Le système de qualification

Chaque module fait l'objet d'une évaluation. L'échelle de notation utilisée dans la formation reflète le niveau de prestation de l'étudiant·e conformément au Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO, art. 27, al.2, let. a.

L'étudiant·e obtient son diplôme Bachelor lorsque 180 crédits ECTS sont validés.

4.6 Les effets du titre Bachelor of Science HES-SO Sage-femme

La Bachelor de Sage-femme est nécessaire à l'accès à la pratique professionnelle dans un centre hospitalier. Une sage-femme diplômée est apte à travailler à charge des assurances sociales à titre dépendant, après deux ans de pratique, ou sous la responsabilité d'une sage-femme dont le titre est reconnu en Suisse et par le médecin cantonal dès l'obtention du diplôme. Les titulaires de ce diplôme sont inscrit·es dans le Registre national des professions de la santé (NAREG, www.nareg.ch).

Le Bachelor de Sage-femme permet l'accès aux Masters :

- Master of Science HES-SO/UNIL en Sciences de la santé (MScSa), orientation sage-femme en Suisse ;
- Autres masters, comme le Master of Science HES-SO en Psychomotricité, pour autant que les conditions d'admission spécifient qu'un Bachelor en sciences est reconnu.

Le référentiel de compétences pour la formation

Les professions non médicales de la santé ont depuis une cinquantaine d'années été l'objet de réglementation et de contrôle par les pouvoirs publics, en particulier délégués à la Croix-Rouge suisse (CRS). La loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) du 30 septembre 2016 renforce ces fondements normatifs s'agissant de l'enregistrement des titres, des autorisations de pratiquer et de l'accréditation des filières. Elle énonce notamment les compétences générales (LPSAN, ART. 3) ainsi que sociales et personnelles (LPSAN, ART. 4) auxquelles les personnes ayant terminé les cycles Bachelor en Ergothérapie, en Nutrition et diététique, en Physiothérapie, de Sage-femme et en Soins infirmiers doivent satisfaire. Les personnes titulaires d'un Master en Ostéopathie sont également concernées. La loi n'inclut en revanche pas le Bachelor en Technique en radiologie médicale, cependant cette filière HES-SO s'y soumet par extension. Les compétences spécifiques des filières considérées dans la LPSan sont réglées par l'Ordonnance du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (OCPSan).

5.1 Une approche par compétences

Une compétence selon Tardif (2006, P. 22) est un savoir agir complexe en situation professionnelle fondé sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'un ensemble de ressources internes (savoir, savoir-faire, savoir-être) et externes (réseaux, documents, etc.), à l'intérieur d'une famille de situations (GLOSSAIRE HES-SO, 2017, NON PUBLIÉ). Dans un processus de formation elle correspond à « la capacité avérée d'utiliser les connaissances, les aptitudes et les capacités personnelles, sociales et/ou méthodologiques dans des situations de travail [formation pratique] ou d'étude » (GUIDE ECTS 2015, P. 22).

La compétence ainsi définie nécessite une déclinaison des niveaux de développement et des apprentissages visés dans les modules spécifiques des divers programmes. Cette approche assure la cohérence de la formation parce qu'elle oblige, en élaborant des contenus de formation, à les articuler entre eux pour permettre le développement de la compétence. Durant la formation, les résultats d'apprentissage expriment le niveau de compétence atteint par

l'étudiant et vérifié par une évaluation (GUIDE ECTS 2015). Dans les formations Bachelor of Science HES-SO à visée professionnalisante, l'approche par compétences consolide les dimensions d'autonomie et de responsabilité, de réflexivité et d'engagement propres au tertiaire A.

5.2 Les compétences générales

(LPSAN, ART. 3)

Selon la LPSan, au terme de leur formation, les personnes doivent posséder en particulier les connaissances, les aptitudes et les capacités suivantes :

- A. Être capables, sous leur propre responsabilité professionnelle et dans le respect des bonnes pratiques de la profession, de fournir des services de qualité dans le domaine de la santé ;

- B. être capables d'appliquer de nouvelles connaissances scientifiques dans l'exercice de leur profession, de mener une réflexion permanente sur leurs aptitudes et leurs capacités et de les mettre à jour tout au long de leur vie ;

- C. être capables de déterminer si les prestations qu'elles fournissent sont efficaces, adéquates et économiques et savoir se comporter en conséquence ;

- D. connaître les facteurs qui contribuent au maintien et à la promotion de la santé des individus et de groupes de population et être capables de lancer des mesures qui permettent d'améliorer leur qualité de vie ;

- E. disposer des connaissances nécessaires pour prendre des mesures préventives, des mesures diagnostiques, des mesures thérapeutiques, des mesures de réadaptation et des mesures palliatives ;

- F. connaître les processus de réflexion, de décision et d'action dans le domaine de la santé, tenir compte de l'interaction entre les différentes professions de la santé et d'autres acteurs impliqués dans le système de soins et accorder leurs propres mesures de manière optimale à ces paramètres ;

- G. connaître les bases légales régissant le système suisse de sécurité sociale et de santé publique et savoir les appliquer dans leur activité professionnelle ;

- H. savoir présenter et documenter leurs actes de manière claire et pertinente ;

- I. être familiarisées avec les méthodes de la recherche dans le domaine de la santé et avec la pratique fondée sur des preuves scientifiques et être capables de participer à des projets de recherche ;

- J. savoir exploiter le potentiel des outils de travail numériques dans le domaine de la santé.

5.3 Les compétences sociales et personnelles (LPSAN, ART. 4)

Selon la LPSan, au terme de leur formation, les personnes doivent être capables d'exercer en particulier les compétences suivantes dans leur profession :

- A. assumer leurs responsabilités envers l'individu, la société et l'environnement et observer à cet égard les principes éthiques reconnus ;

- B. reconnaître leurs propres forces et faiblesses et respecter les limites de leur activité ;

- C. respecter le droit à l'autodétermination des patients ou des clients, et

- D. nouer une relation professionnelle adaptée aux circonstances avec les patients ou les clients et leurs proches.

5.4 Les compétences professionnelles spécifiques (OCPSAN, ART. 4)

Selon, l'OCPSan, les personnes ayant terminé le cycle Bachelor de Sage-femme doivent être capables :

- A. d'assumer, dans leur domaine spécialisé, la responsabilité de la prise en charge, du conseil et de la surveillance de la femme, de l'enfant et de la famille durant la période de la grossesse, de l'accouchement, du

postpartum et de l'allaitement jusqu'à la fin de la première année de vie de l'enfant et de coordonner ces activités ;

- B. d'évaluer l'état de santé de la femme durant la période de préconception et celui de la femme et de l'enfant durant la période périnatale, de poser des diagnostics dans leur domaine spécialisé et de définir, de mettre en place et d'évaluer les interventions spécifiques en collaboration avec la femme et sa famille ;

- C. de guider le déroulement physiologique de la période périnatale, d'entreprendre les interventions adéquates sur la base de connaissances scientifiques actuelles et d'en assurer le suivi ;

- D. de dépister les écarts de la norme durant la période périnatale, d'évaluer les risques, d'ordonner les mesures nécessaires au maintien de la santé, si besoin en impliquant d'autres spécialistes ;

- E. de détecter, chez la femme et l'enfant, les indicateurs de pathologies durant la période périnatale ainsi que les maladies préexistantes et les risques psychosociaux, et de prendre les mesures nécessaires en collaborant avec l'équipe interprofessionnelle ;

- F. de détecter les situations d'urgence, de fixer les priorités et de prendre les mesures nécessaires pour la femme et l'enfant, ainsi que de s'assurer au besoin qu'elles sont également mises en œuvre par l'équipe interprofessionnelle ;

- G. de garantir une prise en charge périnatale adaptée aux besoins dans le contexte institutionnel ou à domicile ;

- H. d'évaluer l'efficacité de leurs interventions au moyen de standards de qualité ;

- I. de pratiquer une communication centrée sur la personne afin d'identifier les besoins des personnes concernées, de leur fournir un conseil spécialisé et de s'engager pour qu'elles soient intégrées dans le processus décisionnel ;

- J. d'identifier les besoins de recherche dans le domaine de la périnatalité, de participer

à la résolution de questions de recherche et, sur la base de leur expertise clinique, de contribuer à une transposition efficace des connaissances dans la pratique professionnelle ;

- K.** de transmettre aux femmes, aux familles, à leurs pairs et aux membres d'autres groupes professionnels le savoir propre au domaine de la périnatalité et de faire valoir la perspective des soins périnataux au sein d'équipes interprofessionnelles.

5.5 Les compétences par rôles

Les compétences professionnelles finales des professions de la santé du tertiaire A ont été définies et harmonisées au niveau national selon sept rôles professionnels empruntés au référentiel de compétences des médecins du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CanMEDS) (LEDERBERGER ET AL., 2009). Ces compétences professionnelles par rôles ont été actualisées par les écoles en collaboration avec les associations professionnelles et validées par la Conférence Spécialisée Santé (CSS) en 2020 (COMPÉTENCES RELATIVES AUX PROFESSIONS DE LA SANTÉ, 2021). Elles affinent les compétences de la LPSan et de l'OCPSan.

Rôle d'expert·e

- Ab1** Elles assurent la direction des soins dans leur champ professionnel et en assument la responsabilité afin de répondre aux besoins de la femme, de l'enfant et de la famille³ dans la continuité, avec professionnalisme, respect et bienveillance durant les périodes de préconception, grossesse, accouchement, post-partum et allaitement.
- Ab2** Elles prennent des décisions de façon autonome et réalisent sous leur entière responsabilité la pose de diagnostic et l'évaluation des risques. Elles mènent des actions propices au maintien, au soutien et/ou à la restauration de la santé, des processus physiologiques de

la maternité⁴ comme des autres étapes de la santé reproductive⁵ de la femme ainsi que de la construction de la famille sous leur entière responsabilité.

- Ab3** Elles diagnostiquent les écarts de la norme durant la période de maternité de manière autonome et sous leur responsabilité. Elles sont responsables des actions et prescriptions qu'elles mettent en place pour promouvoir, maintenir et restaurer la santé de la femme, enfant et famille.
- Ab4** Elles identifient les processus pathologiques et les maladies pré-existantes chez la femme et l'enfant durant la maternité. Elles décident en autonomie des actions spécifiques dans leur champ d'expertise et assurent, en collaboration interprofessionnelle, des soins et des mesures thérapeutiques et palliatives.
- Ab5** Elles détectent les situations d'urgence, priorisent, prescrivent et initient les premières mesures de soins en autonomie pour la femme et l'enfant sous leur responsabilité et collaborent avec l'équipe interprofessionnelle.
- Ab6** Elles développent en partenariat avec la femme et la famille, des pistes d'actions possibles qui favorisent les processus physiologiques dans les situations complexes et de vulnérabilité. Elles soutiennent la femme, l'enfant et la famille dans leur mise en œuvre.
- Ab7** Elles évaluent l'efficacité de leurs interventions à l'aide d'instruments validés.

3 Femme, enfant et famille : cela inclut la femme (des ménarches à la ménopause), le fœtus, le nouveau-né, l'enfant jusqu'à la fin de la première année de vie, le/la partenaire, le couple, la famille et l'entourage proche de la femme.

4 La maternité/phase périnatale/périnatalité/périnatal inclut la période préconceptionnelle, la grossesse, l'accouchement, le post-partum à court, moyen et long terme, la rééducation et jusqu'à la fin de la première année de vie de l'enfant ou jusqu'au sevrage.

5 La santé reproductive de la femme/période de fécondité (des ménarches à la ménopause) inclut les étapes de la vie avec des changements de santé spécifiques à la femme.

Rôle de communicateur-trice

Bb1 Elles recourent à une communication professionnelle centrée sur la personne et orientée vers la résolution de problèmes. Elles renforcent l'autonomie et l'autodétermination de la femme et de la famille, clarifient ensemble les rôles de chacun et s'engagent pour une prise de décision partagée dans les situations périnatales.

Bb2 Elles maintiennent une communication efficace et de qualité dans les situations complexes en intégrant tous les partenaires, afin de garantir une prestation de soins optimale.

Bb3 Elles utilisent les outils de communication adaptés à la situation, emploient un langage compréhensible et recourent à des ressources humaines, didactiques et technologiques à bon escient afin de transmettre des informations pertinentes.

Rôle de collaborateur-trice

Cb1 Elles pratiquent une collaboration interprofessionnelle avec les partenaires du système socio-sanitaire en tenant compte du champ d'expertise de chacun afin d'assurer des prestations de soins optimales pour la femme, enfant et famille.

Cb2 Elles reconnaissent les interfaces, organisent et coordonnent des réseaux de soins avec la femme, la famille et les professionnels du système socio-sanitaire ; elles s'engagent à développer et maintenir des relations égalitaires basées sur le respect et la solidarité.

Cb3 Elles adoptent, dans les situations conflictuelles, une posture proactive favorisant la résolution du conflit de manière constructive.

Rôle de leader

Db1 Elles organisent leur travail et établissent des priorités de manière autonome ; elles mobilisent et respectent leurs ressources et celles des collaborateurs.

Db2 Elles assurent la gestion des ressources logistiques, financières et administratives à leur disposition avec efficacité, en tenant compte des différents contextes de pratique afin de garantir des soins optimaux pour la femme, l'enfant et la famille.

Db3 Elles documentent et analysent leurs prestations professionnelles de façon systématique en s'appuyant sur une pratique scientifiquement valide. Elles anticipent leurs prises en charge en intégrant leurs connaissances actualisées et leur expérience clinique afin d'assurer une haute qualité des prestations de soins en périnatalité.

Rôle de promoteur-trice de la santé

Eb1 Elles renforcent les compétences de la femme et de la famille et leur offrent les conditions nécessaires pour qu'elles puissent prendre la responsabilité de leur santé et celle de leurs enfants.

Eb2 Elles protègent et soutiennent des populations en situation de vulnérabilité durant la phase de périnatalité et défendent leurs intérêts.

Eb3 Elles s'engagent dans des programmes de promotion de la santé et de prévention adaptés à la femme, l'enfant, l'adolescent et la famille en tenant compte de l'environnement de vie et des spécificités de chacun.

Rôle d'apprenant-e et de formateur-trice

Fb1 Elles analysent et développent leur propre processus d'apprentissage et s'engagent à actualiser et accroître leurs savoirs tout au long de leur carrière. Elles intègrent les connaissances acquises dans leur pratique de sage-femme.

Fb2 Elles encouragent le processus d'apprentissage de la femme, de l'enfant et de la famille, tout comme celui de leurs pairs, des autres professionnels et des personnes en formation.

Fb3 Elles transfèrent les résultats probants dans leur pratique en analysant la littérature professionnelle et scientifique de manière systématique en l'articulant à leur expérience clinique et en considérant les besoins de la femme, l'enfant et la famille.

Rôle de professionnel·le

Gb1 Elles portent individuellement et collectivement un regard critique et réflexif sur la pratique professionnelle actuelle. Elles s'impliquent pour un positionnement, une réglementation et une représentation adéquats de la profession de sage-femme au sein du système socio sanitaire et auprès du grand public.

Gb2 Elles prennent des dispositions pour garantir des prestations périnatales optimales. Elles écartent en argumentant les pratiques inappropriées et/ou dangereuses dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Gb3 Elles assurent la qualité de leurs prestations professionnelles quel que soit le contexte individuel et sociétal. Elles respectent le code de déontologie de la sage-femme et les droits de la femme, de l'enfant et de la famille.

Gb4 Elles prennent soin de leur propre santé et celle de leurs collègues et collaborateurs. Elles renforcent leur auto-efficacité professionnelle.

Les axes de formation

La formation Bachelor of Science de Sage-femme est construite autour de 5 axes d'enseignement, lesquels sont décrits comme des énoncés qui mettent en évidence des éléments centraux de la formation et qui catégorisent des contenus. L'ensemble des axes définis produit la cohérence du PEC. Les modules des divers programmes qui déclinent le PEC sont organisés en fonction des axes. Ils assurent que les étudiant·es atteignent les compétences professionnelles attendues en fin de formation.

Les cinq axes représentent une carte d'identité de la formation :

1. **Sciences et Pratique sage-femme**
2. **Processus de professionnalisation**
3. **Accompagnement holistique de la sage-femme**
4. **Environnement et politique de santé**
5. **La recherche en périnatalité**

6.1 Sciences et Pratique sage-femme

Les sciences Sage-femme se basent sur des données probantes et sur des connaissances spécifiques à la profession.

Durant la période de fécondité, en autonomie, elle soutient les processus physiologiques de la santé de la femme et de l'enfant, en tenant compte de l'ensemble des variables socio-économiques, biopsychologiques et culturelles de la famille.

De la périconception jusqu'à la fin de la première année de vie du nourrisson, en incluant la grossesse et la naissance, elle pose des diagnostics obstétricaux, détecte les écarts à la norme, assure le suivi des situations complexes et difficiles, et met en place les traitements d'urgence. En cas de pathologies ou selon d'autres besoins identifiés, elle collabore avec d'autres professionnel·les du réseau de soins.

Compétences par rôles

Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab5, Ab6, Ab7, Bb1, Cb1, Db3, Eb1, Fb2, Gb1, Gb2, Gb3

Objectifs

- Expliquer les processus anatomo-physio-pathologiques en période de fertilité ;
- Evaluer leurs connaissances, leurs raisonnements et leurs pratiques de manière réflexive ;
- Argumenter les actions proposées par les connaissances probantes en tenant compte des préférences des femmes et des familles ;
- Intégrer les connaissances théoriques et pratiques acquises dans le cadre de référence de la profession sage-femme ;
- S'approprier les savoirs et les soins essentiels à sa pratique dans le champ de la néonatalogie et de la pédiatrie ;
- S'approprier les modèles de soins propres à la philosophie sage-femme ;
- Inclure les concepts déontologiques, éthiques et philosophiques dans la pratique sage-femme.

Contenus

- Connaissances biomédicales ;
- Pédiatrie – néonatalogie ;
- Pharmacologie ;
- Anatomo-physio-pathologie ;
- Habiletés et activités cliniques de soins ;
- Philosophie et modèles de soins ;
- Qualité et sécurité des soins.

6.2 Processus de professionnalisation

La sage-femme, professionnelle de santé, adopte une position nuancée dans sa pratique, est agile dans son raisonnement clinique et dans sa prise de décision, tout en reconnaissant les limites de son champ d'expertise. Elle dispose de compétences en management et leadership dans l'exercice de sa profession. Les soins prodigués s'inscrivent dans un contexte socio-sanitaire et politique afin de promouvoir une prise en soins holistique.

Le professionnalisme de la sage-femme se construit essentiellement sur la recherche d'une autonomisation professionnelle, individuelle mais aussi collective, qui repose sur une éthique et des valeurs professionnelles universelles défendues par le groupe professionnel. Dans la profession de sage-femme, où l'activité relationnelle représente une part essentielle de l'activité, le travail est complexe, indéterminé et caractérisé par une forte dimension émotionnelle.

Compétences par rôles

Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab5, Ab6, Ab7, Cb1, Cb2, Cb3, Db1, Db2, Db3, Eb3, Fb1, Fb3, Gb1, Gb2, Gb3

Objectifs

- Articuler les différents niveaux d'expertise professionnelle ;
- Démontrer de l'agilité dans le raisonnement clinique ;
- Créer une relation professionnelle de partenariat avec les femmes, leur partenaire, les nouveau-nés ;
- Renforcer le rôle de la sage-femme dans les systèmes socio-sanitaires et politiques ;
- Affirmer un positionnement professionnel nuancé et conscient ;
- Evoluer à l'intérieur d'un cadre professionnel et de structures sanitaires et sociétales offrant opportunités et contraintes ;
- S'initier au management ;
- Poursuivre le développement de leur l'identité professionnelle de sage-femme ;
- Connaître les enjeux liés à la santé digitale et leurs impacts sur le système de santé/l'individu.

Contenus

- Pratique réflexive ;
- Raisonnement et jugement clinique ;
- Cadre légal, déontologique et éthique ;
- Evidence based practice ;
- Long Life Learning ;
- Système de santé ;
- Santé digitale (e-health).

6.3 **Accompagnement holistique de la sage-femme**

Dans une perspective holistique et humaniste, la sage-femme prend en compte la famille, dans son environnement et dans tous ses possibles, ainsi que chaque individu pour lui-même : la jeune fille, la femme, la mère, l'homme, le père, le-la partenaire, la personne, le nouveau-né, le petit enfant. Du fait de sa posture professionnelle, elle soutient le droit des femmes à participer à leurs soins.

De par sa posture bienveillante, elle considère chaque femme et chaque famille comme patient-partenaire et partage des informations pertinentes qui conduisent à une prise de décision informée afin de convenir ensemble d'un programme de soins évolutif. Elle soutient le droit des femmes/des familles à participer activement aux décisions relatives à leurs soins. Elle favorise tout type de liens, avec chaque femme et son entourage, ainsi qu'avec les membres du réseau interprofessionnel. Elle reconnaît les situations particulières, intervient et collabore avec les différents partenaires du réseau socio-sanitaire. L'accompagnement de la population concernée par la prise en soins sage-femme se fait sur la base de savoirs issus des sciences Sage-femme, complétées par les sciences biomédicales, humaines et sociales, dans une perspective interprofessionnelle.

Compétences par rôles

Ab1, Ab2, Ab6, Bb1, Bb2, Bb3, Cb1, Cb2, Cb3, Db3, Eb1, Eb2, Eb3, Fb2, Gb1, Gb2, Gb3

Objectifs

- Assurer un accès équitable aux soins de santé et aux prestations sociales de qualité en adaptant sa communication, les procédures d'accès et les supports de communication ;
- Créer une relation professionnelle de partenariat avec les femmes, leur partenaire, les nouveau-nés ;
- Identifier les mesures de soutien adaptées à chaque femme/personne/famille dans une perspective de promotion de la santé et de prévention ;
- Assurer un suivi global et un accompagnement holistique centré sur la femme/la personne/le nouveau-né et sa famille ;
- Accompagner la personne, le couple dans ses dimensions subjectives, cognitives et sensorimotrices au cours de la préparation à la naissance et à la parentalité ;

- Ajuster le mode de prise de décision à chaque femme, couple, situation et contexte ;
- Accompagner les individus dans les grands cycles de vie liés aux modifications physiologiques de la fertilité et lors de problématiques de santé tant sur le plan biologique, psychologique, sexuel, social que spirituel ;
- Soutenir la femme et son entourage dans le processus d'autodétermination.

Contenus

- Relation professionnelle ;
- Santé reproductive ;
- Santé de la famille ;
- Santé mentale ;
- Sciences sociales et humaines ;
- Préparation à la naissance et à la parentalité.

6.4 **Environnement et politique de santé**

Durant la période périnatale, et durant les 1000 premiers jours de vie de l'enfant, la sage-femme, possédant des compétences d'analyse de l'environnement socio-sanitaire, culturel et économique, participe aux grandes missions de la santé publique. Elle favorise le maintien et l'amélioration de la santé physique et psychique durant la période périnatale, ainsi que de l'accès aux soins pour toutes les populations. La sage-femme associe les déterminants sociaux et les inégalités sociales de la santé aux parcours de vie spécifique des familles et à ses interventions de prévention et de promotion de la santé en partenariat avec les femmes, des familles et des communautés.

La sage-femme collabore à la définition de programmes de prévention et de promotion de la santé. Elle s'implique dans la profession en créant des liens avec les grandes organisations internationales et européennes en santé maternelle, néonatale et reproductive. La sage-femme a un rôle de plaidoyer dans les débats actuels de société. Elle se positionne comme une professionnelle qui participe à la durabilité et à l'amélioration des services de santé dans le système socio-sanitaire en favorisant son efficacité et son efficience.

Compétences par rôles

Ab1, Ab6, Bb3, Cb1, Cb2, Db2, Dd3, Eb1, Eb2, Eb3, Fb3, Gb1, Gb2, Gb3, Gb4

Objectifs

- Connaître les concepts de santé publique et leurs déclinaisons en santé maternelle et périnatale ;
- Acquérir des connaissances globales en santé maternelle et périnatale, en Suisse et à l'international ;
- Mobiliser des pratiques de prévention et de promotion de la santé psychique, physique et sociale en intégrant les déterminants sociaux de la santé au parcours de vie spécifique des familles ;
- Identifier le rôle professionnel sage-femme dans le système socio-sanitaire pour le maintien et l'amélioration de la santé de la population et la réduction des inégalités sociales de santé ;
- Intégrer des objectifs du développement durable dans les pratiques professionnelles de la sage-femme (phénomènes environnementaux).

Contenus

- Prévention et promotion de la santé ;
- Environnement ;
- 1000 premiers jours de vie ;
- Développement durable ;
- Epidémiologie ;
- Droit national et international ;
- Santé globale ;
- Réseau de soins.

6.5 La recherche en périnatalité

La sage-femme possède des compétences en recherche scientifique comme la lecture critique des articles scientifiques et de la littérature professionnelle. Elle transfère les données scientifiques valides dans sa pratique afin d'améliorer les soins et développer des prestations professionnelles de haute qualité dans son champ d'expertise. Elle mobilise ces savoirs pour soutenir les besoins et l'expertise des femmes et des familles dans la prise de décision en les mettant au centre de la pratique des sages-femmes. La sage-femme s'insère dans une équipe de recherche afin de promouvoir la recherche en sciences Sage-femme.

La sage-femme accroît ses savoirs tout au long de sa carrière professionnelle et contribue à la formation de ses pairs et des futures professionnelles.

Compétences par rôles

Ab7, Db3, Fb1, Fb3, Gb1, Gb2, Gb3

Objectifs

- Mettre en évidence une problématique professionnelle pertinente et actuelle, à partir de son expérience pratique et de ses connaissances dans le domaine de la périnatalité ;
- Formuler un/des questionnement(s) de recherche pertinent(s) ;
- Rechercher et utiliser les savoirs existants sur un thème précis pour construire un cadre de référence sur le sujet ;
- Comprendre et interpréter les méthodes d'analyse qualitative et quantitative (statistiques de base), utiles à la lecture des articles ;
- Baser sa pratique sur des données scientifiques et de les intégrer dans sa pratique EBM (et ses quatre piliers fondamentaux : données scientifiques, valeurs des femmes/familles, expérience des soignants, contexte) afin de garantir des soins de qualité ;
- Appliquer les principes de la lecture critique et de recherche quantitative et qualitative sur les banques de données afin de choisir les sources de données pertinentes ;
- Utiliser les outils méthodologiques de recherche permettant une pratique professionnelle réflexive ;
- Préparer à la formation académique postgrade (master, doctorat).

Contenus

- Méthodologie de recherche ;
- Statistiques ;
- Lecture critique d'articles ;
- Démarche scientifique inductive et déductive ;
- Recherche bibliographique ;
- Règles d'écriture scientifique ;
- Ethique et conflits d'intérêts ;
- Principes d'EBM.

La mobilité

7.1 La mobilité internationale

La HES-SO favorise la mobilité des étudiant·es durant les cursus de formation par un soutien administratif et financier. Ainsi les étudiant·es de la filière Sage-femme peuvent, pour une période de formation pratique de 9 semaines au minimum ou pour un ou deux semestres de cours, suivre leur formation à l'étranger dans le cadre du *Swiss European Mobility Program* (SEMP/Erasmus). Les échanges sont également possibles dans le cadre d'accords extra européens conclus avec des établissements de formation ou de stage. La filière accueille également des étudiant·es de ses écoles partenaires ce qui permet aux étudiant·es resté·es en Suisse de bénéficier de contacts favorisant une compréhension internationale de la formation et de l'exercice de leur profession.

Les étudiant·es qui suivent le programme Bachelor de Sage-femme peuvent partir en mobilité (sur 9 semaines de formation pratique au minimum), ou sur des formations pratiques courtes (moins de 9 semaines de formation pratique).

Les ECTS acquis à l'étranger ou leurs équivalents viennent remplacer des modules ou des unités de cours du programme suisse d'origine et sont entièrement reconnus. Les suppléments au diplôme contiennent les informations liées à la mobilité.

7.2 La mobilité nationale

La filière Sage-femme peut envisager des possibilités de mobilité pour les étudiant·es durant la deuxième et troisième année de formation. L'étudiant·e pourrait suivre une partie de sa formation de Sage-femme dans une autre haute école suisse (alémanique). L'étudiant·e peut réaliser une période de formation pratique dans une autre région linguistique.

7.2 La mobilité interne HES-SO

Enfin, la filière Sage-femme, présente dans plusieurs écoles, soutient le déplacement de ses étudiant·es d'une école à l'autre de la HES-SO. La mobilité interne favorise la

rencontre et le travail commun des membres du corps professoral pour l'élaboration, l'organisation, la dispense et l'évaluation d'une offre de formation coordonnée utilisant l'expertise et les compétences disponibles dans l'ensemble de la filière romande.

La qualité

Les filières Bachelor of Science HES-SO sont intégrées dans le système qualité HES-SO. L'assurance qualité fait entrer chaque filière dans une démarche visant à l'amélioration constante des formations. Les évaluations aussi bien internes (audits) qu'externes (accréditations) garantissent que l'adaptation des formations a lieu de manière que celles-ci soient en phase avec le contexte de pratique et permettent aux diplômé·es de fournir les services attendus.

8.1 La veille métier

La filière Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme collabore avec la Conférence professionnelle Suisse (Berufskonferenz) des Sages-femmes dont la Fédération Suisse des Sages-Femmes (FSSF) est un membre passif pour assurer le développement de la profession aux niveaux local et national. Elle participe ainsi aux débats sur des sujets d'actualité du travail des sages-femmes et concernant la politique professionnelle.

Les sages-femmes enseignant·es de la filière sont membres de diverses associations professionnelles, notamment internationales, ce qui confère également une connaissance des milieux ou des usagers et usagères du système de santé.

Les journées scientifiques intersites, durant lesquelles sont invités des professionnel·les de la périnatalité, permettent d'échanger autour de thématiques qui pourront être partagées lors de congrès nationaux et internationaux. Ces journées spécifiques permettent non seulement des échanges entre professionnel·les de la périnatalité, mais également de la formation continue pour les diplômé·es.

La filière échange avec les institutions partenaires qui accueillent des étudiant·es,

notamment lors de journées avec les praticien·nes formateurs·trices. Cette collaboration permet de faire émerger les problématiques de terrain et de répondre aux besoins des institutions et à ceux de la population. Le suivi des étudiant·es en formation pratique ou en Travail de Bachelor sont aussi l'occasion de saisir les problématiques et les enjeux de l'exercice professionnel.

Le corps professoral contribue à la mise en place et la réalisation de la formation continue destinée aux praticiens et praticiennes leur permettant de se mettre à jour sur les évolutions scientifiques ou théoriques de la profession. La veille métier est renforcée par l'engagement dans les hautes écoles de personnes qui travaillent à temps partiel à l'école et exercent en parallèle la profession.

8.2 La veille scientifique

Au sein de la filière Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme, la veille scientifique s'opère à travers la collecte et l'analyse de productions scientifiques provenant d'articles, congrès, rapports, etc., ainsi que de recommandations d'associations professionnelles et scientifiques internationales, nationales et des instances fédérales.

La veille scientifique est assurée par la participation du personnel d'enseignement et de recherche de la filière à des commissions scientifiques et professionnelles. Riche de chercheuses et chercheurs, la filière propose des recherches en périnatalité innovantes et décisives autant pour la pratique professionnelle, que pour les étudiant·es inscrit·es dans les cursus. Chaque enseignement est révisé à la lumière des nouveaux apports de la recherche et de la pratique fondée sur des preuves scientifiques.

Les activités de recherche, de diffusion par des publications ou des conférences, par l'organisation de congrès, impulsent une dynamique scientifique favorisant la réflexion des équipes et la mise à jour des enseignements.

8.3 La veille programme

La veille programme dans la filière Bachelor of Science HES-SO de sage-femme s'effectue à la lumière des innovations pédagogiques et technologiques ainsi que de la veille métier et scientifique.

La filière Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme réalise des évaluations de l'enseignement par les étudiant·es (EEE) afin d'assurer la qualité de l'enseignement. Ces évaluations sont réalisées annuellement, voire chaque semestre en lien avec les nouveautés du programme. Toutes les évaluations de l'enseignement sont anonymes, permettant librement aux étudiant·es inscrit·es d'évaluer les contenus et les modalités pédagogiques proposées. Chaque période de formation pratique est également évaluée, permettant une adaptation constante du dispositif d'accompagnement mis en place par les écoles. Les responsables de modules et les responsables de la filière ont accès aux résultats des EEE. Les résultats sont partagés avec les enseignant·es dont les cours sont évalués afin d'améliorer leurs cours et leur permettre toutes les adaptations nécessaires pour le curriculum. Un soutien pédagogique est offert par la HES-SO à tous les enseignant·es.

A des fins d'amélioration des cursus et de la vie estudiantine, des rencontres semestrielles sont organisées entre les délégué·es de classe (deux par classe) ou la classe et la ou le responsable du programme Bachelor et/ou doyen·ne de la filière. Au travers des associations d'étudiant·es, toutes les problématiques rencontrées sur le campus et les propositions d'adaptation sont remontées en séance avec les directions respectives.

Au niveau international, la filière est membre de l'EMA (*The European Midwives Association*), l'ICM (*International Confederation of Midwives*), le MUNet (*Maternity Units Network*) et le CNSF (Collège National des Sages-Femmes de France), ce qui permet de se tenir à jour sur les évolutions des programmes de formation et le cas échéant de conclure des collaborations favorables à l'élargissement des discussions portant sur les programmes.

Références

- Cadre national de qualification pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) du 20 septembre 2011.
www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/cadre-de-qualifications
- Comité stratégique HES-SO. *Convention intercantonale sur la Haute Haute école spécialisée de Suisse occidentale [HES-SO] du 26 juin 2011*.
www.hes-so.ch/fr/sommes-nous-26.html
- Commission européenne. (2020). *European Skills, Competences, Qualifications and Occupations (ESCO)*.
<https://ec.europa.eu/esco/portal/home>
- Conseil fédéral (23 juin, 2021). Stratégie pour le développement durable 2030.
www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/strategie-nachhaltige-entwicklung-2030.html
- eHealth Suisse (2021, mars). *Guide à l'intention des responsables de la formation, Cybersanté : thématiques clés pour les professionnels de la santé (3e éd.)*.
www.e-health-suisse.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/F/Guide_cybersante_formation_FR_web.pdf
- European Commission. (2019). *Key competences for lifelong learning*. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/297a33c8-a1f3-11e9-9d01-01aa75ed71a1>
- Guide d'utilisation ECTS 2015. Commission européenne.
<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/da7467e6-8450-11e5-b8b7-01aa75ed71a1>
- International Confederation of Midwives (2019). *Essential Competencies for Midwifery Practice*.
www.internationalmidwives.org/our-work/policy-and-practice/essential-competencies-for-midwifery-practice.html
- Ledergerber, C., Mondoux, J., & Sottas, B. (2009). *Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES*. Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses KFH.
- Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (=LEHE ; RS 414.20 ; état le 1 janvier 2020).
www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/16/fr
- Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020).
www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/16/fr
- Meyer Y., Lemay C., & de Labrusse C. (2019). De midwifery à maïeutique : perte d'une traduction. *International Journal of Childbirth* 8(3). <http://dx.doi.org/10.1891/2156-5287.8.3.177>
- Office fédéral de la santé publique OFSP. (2019). *Politique de la santé : Stratégie du Conseil fédéral 2020-2030*.
www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheits-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html
- Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; le 1er février 2020).
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/17/fr>
- Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur du 13 décembre 2019 concernant l'accréditation des filières d'études relevant de la LPSan (RS 811.212.1 ; le 1er février 2020)
www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/18/fr
- Wallace, M., & Organisation mondiale de la Santé. Bureau régional de l'Europe. (2001). Les normes de l'Union européenne en matière de soins infirmiers et obstétricaux : informations à l'intention des pays candidats à l'adhésion par Maggy Wallace. Organisation mondiale de la Santé. Bureau régional de l'Europe.
<https://apps.who.int/iris/handle/10665/108441>
- World Health Organization (WHO). (2010). *Framework for action on interprofessional education and collaborative practice* (No. WHO/HRH/HPN/10.3). WHO.
<https://www.who.int/publications/i/item/framework-for-action-on-interprofessional-education-collaborative-practice>
- World Health Organization [WHO]. (2020). *Decade of healthy ageing 2020-2030*
www.who.int/fr/initiatives/decade-of-healthy-ageing



**HE
TSL**

ELG+
La Source.
Institut et Haute
Ecole de la Santé

haute école **arc** santé
neuchâtel berne jura délemont neuchâtel

 **Heds FR**
Haute école de santé Fribourg
Hochschule für Gesundheit Freiburg



h e d s
Haute école de santé
Genève

Hes·so  **VALAIS
WALLIS**


Hes·so

hes-so.ch/sante

